

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Article 1er : ADHÉSION

Pour être membre actif de l'association, l'adhérent doit :

- Remplir une fiche d'inscription,
- S'acquitter des frais d'abonnement annuel,
- Selon le nombre d'inscriptions, le bureau se réserve le droit d'annuler la séance si l'effectif est insuffisant.

## Article 2 : LES COTISATIONS

- Les cotisations sont fixées à chaque début de rentrée sportive : une partie est reversée à la Fédération EPGV (licence) et l'autre aux salaires de l'animatrice et frais de fonctionnement.
- Vous avez la possibilité de régler :
  - Par chèque à l'ordre de OCCITAGYM
  - En espèce
  - Par virement (cf recto)
- **Les abonnements sont utilisables uniquement sur la saison en cours**

## Article 3 : GESTION DES COURS

Pour la bonne gestion des cours :

- La réservation des cours est **OBLIGATOIRE** via l'application **SPORTMEMBER**,
- Réservation 48h à l'avance,
- Annulation 24h à l'avance **sinon la séance est décomptée de votre abonnement.**



## Article 4 : ASSURANCE

L'association OCCITAGYM est couverte par la MAIF pour sa responsabilité civile. OCCITAGYM a souscrit une assurance (dont le prix est compris dans la cotisation annuelle) pour l'ensemble des adhérents qui sont couverts pour la pratique des différentes activités dispensées.

Chaque adhérent devra également être couvert individuellement au titre de sa responsabilité civile.

## Article 5 : SANTÉ

L'adhérent s'engage à fournir le questionnaire de santé remis le jour de l'inscription, si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs des questions, merci de fournir **un certificat médical** d'aptitude à la pratique sportive de remise en forme établi depuis moins de 6 mois.

## Article 6 : RESPECT ET DISCIPLINE

- Merci de respecter les horaires fixés pour chaque séance, la ponctualité est essentielle pour le bon déroulement de nos séances et le respect de tous !
- Les adhérents sont tenus de porter une paire de chaussures propres, spécifiquement réservée à l'utilisation de la salle,
- La présence d'enfants n'est pas autorisée pendant le déroulement des cours adultes,
- Le matériel est mis à votre disposition par l'Association : prenez en soin !

## Article 7 : STATIONNEMENT

Le stationnement est prévu dans la cour d'accès à la salle, une place à l'extérieur côté gauche ou sur les places de parking du bas de la rue. Stationnement INTERDIT devant l'entrée des voisins

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de l'association OCCITAGYM

☐ J'autorise l'association OCCITAGYM à utiliser mon image gracieusement dans le cadre de toute publication liée à l'activité sportive y compris sur les réseaux sociaux, le site web et tous supports promotionnels

Fait à ..... le .....

Signature